

Disculpé d'une accusation de terrorisme, un jeune homme risque l'enfermement pour agression sur un gardien de prison

Selon 24 Heures (17.02.20) un jeune homme de trente ans, arrêté en 2017 pour présomption de liens avec des organisations terroristes, a été disculpé faute de preuves par le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona. Il fut toutefois maintenu en prison pour dangerosité car il avait eu la mauvaise idée, en septembre 2018, d'agresser un gardien de la prison du Bois Mermet. Il explique son geste par le fait que ce gardien le provoquait et se moquait de lui. La procureure fédérale requiert une mesure de contrainte et le placement dans un établissement fermé. Souffrant de schizophrénie paranoïde, selon le rapport du psychiatre, ce jeune homme refuse cet enfermement, dont il craint de ne jamais pouvoir ressortir. Son avocat plaide l'acquittement. Le verdict n'est pas encore tombé.

Cette histoire montre qu'on peut faire deux ans de prison pour rien, sans être coupable du délit reproché, et risquer du même coup une peine supplémentaire pour un motif uniquement lié à cette détention elle-même. Elle pourrait aussi constituer un exemple du fait qu'un coup de poing à un agent de détention coûte aussi cher qu'une présomption de terrorisme. Ce que l'histoire ne dit pas, c'est si l'agent a été sanctionné pour le cas où il aurait effectivement manifesté une attitude provocatrice. Cet aspect n'a semble-t-il pas avoir préoccupé le Tribunal.